



Accusé de réception en préfecture
093-219300621-20260624-36-2026-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Département de Seine-Saint-Denis

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations Séance du 24 juin 2026

Nombre de Conseillers : 33

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin, à 19h30

Conseillers en exercice : 33

Présents : 33

Pouvoirs : 0

Votants : 33

Le Conseil municipal de la ville du Raincy, dument convoqué par monsieur le Maire s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du Conseil, en Mairie, conformément à l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 17 juin 2026

Date d'affichage : 17 juin 2026

La séance est ouverte, sous la Présidence de **monsieur Nicolas Rondepierre, Maire**, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales. Il procède à l'appel nominal des membres des Conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Étaient présents :

Nicolas Rondepierre, Monique Marginier, Nicolas Cuadrado, Lydia Tcharlaian, Michel Nugues, Nathalie Ribemont, Régis Lefèvre, Patricia Djossouvi, Didier Belot, Claire Gizard, Jean Calgagni, Pascal Guengant, Gerard Lepont, Corinne Lorenzi, Isabelle Nizard, Xavier Juin, Isabelle Zerad, Yael Azoulay, Julien Bette, Eulalie Haouam, Josué Kwetukala, Raphaël Uzan, Amélia Morise-Zambrano, Jean-Michel Genestier, Pierre Marie Salle, Annie Sonrier, Corinne Raoult, Montasser Charni, Thomas Vautrin.

Pouvoirs sont donnés :

Patricia Bizouerne, pouvoir à Michel Nugues

David Pereira, pouvoir à Lydia Tcharlaian

Paula Lapczuk, pouvoir à Monique Marginier

Sonia Beaufremez, pouvoir à Jean-Michel Genestier

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres, a désigné **Mme Amélia Morise-Zambrano**, secrétaire de séance.

DELIBÉRATION N°36-2026

OBJET : APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE – BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2026

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Nicolas Cuadrado, adjoint au maire,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1, L. 1612-11, L. 2312-1 et suivants ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune ;

VU le budget primitif de l'exercice 2026 adopté par délibération n° 24-2026 en date du 27 avril 2026 ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2025 certifié conforme ;

VU le compte administratif 2025 du Budget principal de la Ville du Raincy ;

VU la délibération n° 35.2026 portant affectation du résultat 2025 du Budget principal ;

VU le projet de budget supplémentaire 2026 ;

CONSIDERANT la présentation du budget supplémentaire qui repose sur trois enjeux principaux : reprendre les résultats 2025, intégrer les restes à réaliser d'investissement et ajuster les crédits nécessaires au bon fonctionnement des services et à la poursuite des opérations engagées. Dans la continuité du BP 2026, il s'inscrit dans une logique de transparence, de prudence budgétaire et de redressement, en évitant la présentation d'un équilibre seulement formel.

1. Equilibre Général : BP + BS + Reports

Section	BP voté 2026	BS - crédits nouveaux	Reports / RAR intégrés	Budget total après BS - dépenses	Budget total après BS - recettes
Fonctionnement	27 593 897,33 €	1 454 575,68 €	0,00 € / 1 144 733,66 €	29 048 473,01 €	29 048 473,01 €
Investissement	7 820 054,00 €	1 774 415,18 €	RAR : 2 310 697,36 € (D) / 1 034 990,16 € (R) 001 : 2 550 122,38 €	11 905 166,54 €	11 905 166,54 €
Total budget	35 413 951,33 €	3 228 990,86 €	Reports et RAR : 7 040 543,56 €	40 953 639,55 €	40 953 639,55 €

Après intégration du budget supplémentaire, le budget principal s'établit à 40 953 639,55 € en dépenses et en recettes cumulées. Ce total agrège le BP 2026, les propositions nouvelles du BS, les résultats reportés et les restes à réaliser d'investissement. L'équilibre est donc conservé dans chacune des deux sections : 29 048 473,01 € en fonctionnement et 11 905 166,54 € en investissement.

2. Section De Fonctionnement : Nouvelles Données

Chapitre	BP	BS	Total après BS	Analyse synthétique
011 Charges à caractère	12 144 754,83 €	1 321 975,68 €	13 466 730,51 €	Ajustement principal du BS :

Chapitre	BP	BS	Total après BS	Accusé de réception en préfecture 093-219200621-20260824-36-2026-DE Date de récépissé : 01/07/2026 Analyse synthétique regulation et couverture de charges courantes.
général				
012 Charges de personnel	7 795 839,00 €	0,00 €	7 795 839,00 €	Aucun crédit supplémentaire voté au BS.
65 Autres charges de gestion courante	1 913 810,00 €	82 600,00 €	1 996 410,00 €	Compléments ciblés sur les dépenses de gestion.
68 Provisions	50 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	Renforcement prudentiel de la couverture des risques.
70 Produits des services	2 614 080,68 €	202 570,00 €	2 816 650,68 €	Actualisation des produits de services et redevances.
731 Fiscalité locale	20 365 386,00 €	106 072,02 €	20 471 458,02 €	Ajustement des recettes fiscales et droits de place.

La section de fonctionnement est marquée par 1 454 575,68 € de dépenses nouvelles, principalement portées par le chapitre 011, et 309 842,02 € de recettes nouvelles. L'excédent reporté de fonctionnement de 1 144 733,66 € permet d'équilibrer la section. Le BS ne prévoit pas d'augmentation des charges de personnel ; l'ajustement porte d'abord sur les charges courantes, les produits de services et une approche plus prudente des provisions.

3. Section D'investissement : Reports, RAR et Opérations Engagées

Chapitre / nature	BP	BS / RAR / report	Total après BS	Analyse synthétique
20 Immobilisations incorporelles	495 000,00 €	-115 000,00 € + RAR 29 070,00 €	409 070,00 €	Redéploiement de crédits, notamment licences et frais d'études.
21 Immobilisations corporelles	4 452 983,26 €	543 700,00 € + RAR 281 627,36 €	5 278 310,62 €	Renforcement de crédits sur bâtiments scolaires, culturels/sportifs, matériels et équipements.
23 Immobilisations en cours	697 000,00 €	1 345 715,18 € + RAR 2 000 000,00 €	4 042 715,18 €	Poursuite des opérations engagées, dont les constructions.
13 Subventions d'investissement reçues	242 454,00 €	500 000,00 € + RAR 406 923,00 €	1 149 377,00 €	Intégration de subventions notifiées ou attendues.
10 Dotations, fonds divers et réserves	2 235 000,00 €	RAR 628 067,16 €	2 863 067,16 €	Reprise des recettes certaines, notamment FCTVA.
001 Solde d'exécution reporté	0,00 €	2 550 122,38 €	2 550 122,38 €	Résultat d'investissement 2025 repris au BS.

La section d'investissement intègre 2 310 697,36 € de restes à réaliser en dépenses et 1 034 990,16 € en recettes, auxquels s'ajoute un solde d'exécution positif reporté de 2 550 122,38 €. Les crédits nouveaux du BS s'élèvent à 1 774 415,18 € en dépenses et 500 000,00 € en recettes. L'effort porte sur les immobilisations corporelles et les immobilisations en cours, afin de poursuivre les engagements déjà identifiés, sans ouvrir une programmation nouvelle non stabilisée.

CONSIDERANT la nécessité d'intégrer au budget les résultats de l'exercice précédent et de procéder aux modifications budgétaires afin d'assurer le bon fonctionnement des services et la poursuite des opérations d'investissement ;

Accusé de réception en préfecture
1321006250062016-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception en préfecture : 01/07/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, décide :

- **Pour : 26 voix** [Nicolas Rondepierre, Monique Marginier, Nicolas Cuadrado, Patricia Bizouerne (pouvoir à Michel Nugues), David Pereira (pouvoir à Lydia Tcharlaian), Lydia Tcharlaian, Michel Nugues, Nathalie Ribemont, Régis Lefèvre, Patricia Djossouvi, Didier Belot, Claire Gizard, Jean Calgagni, Pascal Guengant, Gerard Lepont, Corinne Lorenzi, Isabelle Nizard, Xavier Juin, Paula Lapczuk (pouvoir à Monique Marginier), Isabelle Zerad, Yael Azoulay, Julien Bette, Eulalie Haouam, Josué Kwetukala, Raphaël Uzan, Amélia Morise-Zambrano]
- **Contre : 6 voix** [Sonia Beaufremez (pouvoir à Jean-Michel Genestier), Jean-Michel Genestier, Annie Sonrier, Corinne Raoult, Montasser Charni, Thomas Vautrin]
- **Abstention : 1 voix** [Pierre Marie Salle]

Article 1 : D'ADOPTER le budget supplémentaire de l'exercice 2026, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement		
Nature	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	1 454 575,68 €	309 842,02 €
Excédent reporté (002)		1 144 733,66 €
Total	1 454 575,68 €	1 454 575,68 €

Section d'investissement		
Nature	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	1 774 415,18 €	500 000,00 €
Excédent reporté (001)		2 550 122,38 €
Restes à réaliser	2 310 697,36 €	1 034 990,16 €
Total	4 085 112,54 €	4 085 112,54 €

Ampliation de la présente délibération adressée à Monsieur le Préfet et Monsieur le Comptable public

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

Pour extrait conforme,
Le Raincy, le 24 juin 2026

Le maire du Raincy
Nicolas Rondepierre



La secrétaire de séance
Amélia Morise-Zambrano